

Budapest, le 8 Décembre 1921.



5393 / 281

Direction du Musée Royal Moderne
Bruxelles

Messieurs,

J'ai en ma possession un oeuvre de Henri de Brackeleer représentant un homme lisant, dont j'envoie ci-joint la reproduction.

La longueur et la largeur sont de $21\frac{1}{2} \times 16\frac{1}{4}$ centimètres, peint à l'huile sur bois, la signature au bas à droite: Henri de Brackeleer. Sur le dos du tableau il y a écrit en encre de vieille date: "Collection Devide".

Quant aux couleurs, le beret est rouge, le gilet lila rougeâtre, les autres couleurs sont principalement des bruns et des gris.

C'est un oeuvre d'une rare qualité et d'une parfaite finesse de tons, qu'on ne trouve que chez ce grand peintre de la lumière.

Henri de Brackeleer étant un des plus grands des peintres belges du XIX^e siècle, je crois qu'il est de l'intérêt de votre musée d'avoir ses œuvres, surtout celle d'une parfaite qualité en votre collection et ayant appris que vous avez acquis dernièrement un autre œuvre de cet artiste, je prends la liberté de venir vous offrir le tableau qui est dans ma collection.

Quant au prix, je demande la somme de 15,000 (quinze mille) francs et connaissant les prix payés actuellement pour les œuvres de ce maître, je crois que ce n'est pas trop exigé.

Agreés, Messieurs, ma parfaite considération.

Rodolphe Bedő

Budapest (Hongrie)
V. Honvéd u. 3.

Henri de Brackeleer étant un des plus grands des peintres belges du XIX^e siècle, je crois qu'il est de l'intérêt de votre musée d'avoir ses œuvres, surtout ceux d'une parfaite qualité en votre collection et ayant appris que vous avez acquis dernièrement un autre œuvre de cet artiste, je prends la liberté de venir vous offrir le tableau qui est dans ma collection.

Quant au prix, je demande la somme de 15,000 (quinze mille) francs et connaissant les prix payés actuellement pour les œuvres de ce maître, je crois que ce n'est pas trop exigé.

Agreés, Messieurs, ma parfaite considération.

Rodolphe Bedő

Budapest (Hongrie)
V. Honvéd u. 3.

Bruxelles, le 16 décembre 1921.

Monsieur,

Le Musée ne peut acquérir des oeuvres sans que celles-ci lui aient été préalablement soumises. Elles doivent, avant toute décision, être examinées par la Commission directrice. Peut-être trouverez-vous une occasion de nous faire parvenir le tableau que vous nous présentez. Suivant l'usage établi, cet envoi doit être fait à vos frais, risques et périls; en outre, il ne peut en résulter pour l'Administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Rodolphe BENO.

Budapest, le 30 décembre
1921.

Musée Royal des Beaux Arts de Belgique
5393/281 Bruxelles

Messieurs,

J'ai bien reçu votre très honorée
lettre du 16 crt. et comme un oeuvre
d'art ne peut sortir de notre pays
sans une permission spéciale des
autorités, je vais examiner les
possibilités de l'envoi.

En attendant veuillez agréer,
Messieurs, ma parfaite considération.

Rudolphet Bedö

Budapest
V. Flonvéd u. 3.